

Montréal, le 21 septembre 2010

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**  
**ET PAR LA POSTE**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
**Régie de l'Énergie**  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Pierre Legault**  
Ligne directe : 514-392-9599  
Télec. : 514-876-9599  
pierre.legault@gowlings.com

Adjointe Sylvie Houle  
Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65251

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport d'électricité**  
**Votre dossier : R-3669-2008, Phase 2**  
**Notre dossier : L113490003**

---

Chère Me Dubois,

La présente donne suite à la nôtre de ce matin concernant le dossier en rubrique et vise plus particulièrement à préciser la portée de la demande d'EBMI en regard du dépôt de sa preuve additionnelle dans le cadre de ce dossier tarifaire.

Nous désirons rappeler que dès la semaine dernière, et ce avant que le Transporteur n'ait fourni ses réponses aux demandes de renseignements, le soussigné avait déjà porté à l'attention de Me Hébert et de vous-même le fait que Me Hamelin ne serait de retour de vacances que le 27 septembre 2010.

Me Hamelin est la seule à avoir une vue d'ensemble sur le cheminement du dossier R-3669-2008 Phase 2 et de ses enjeux. Elle a annoncé de longue date qu'elle serait absente du 10 au 27 septembre 2010.

À la suite de la décision de la Régie de reporter le dépôt de la preuve des intervenants (fixé pour le 10 septembre 2010) et de sa décision subséquente d'ordonner au Transporteur de compléter les réponses aux demandes de renseignements, nous considérons nécessaire et essentiel que Me Hamelin revoie et confirme le caractère complet de la preuve additionnelle y compris les expertises qu'EBMI pourrait être appelées à produire et ce entre autres, à la lumière des réponses fournies ou à fournir du Transporteur.

Nous demandons donc à la Régie de bien vouloir prendre en considération que la procureure d'EBMI ne sera pas de retour avant le 27 septembre 2010 et de prévoir un délai raisonnable afin

qu'elle prenne connaissance des développements et revoit l'ensemble de la preuve additionnelle qu'EBMI entend déposer dans le cadre de ce dossier.

Veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L.**

  
Pierre Legault

PL/sh

CC: Intervenants  
Me Morel, Me Dunberry, Me Hivon